

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE ET DE REGIME 1

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du Directeur de l'Institut pour la **COMMUNAUTE FRANCAISE** et se rapporte à l'établissement suivant :

IEPS COLFONTAINE

rue Clemenceau 60

7340 Colfontaine (Wasmès)

Matricule : 5432002

Téléphone : 065/67.26.88

Date : 05/02/96

Signature du Chef d'établissement,

Le Directeur,

Pierre ~~VERSCHEURE~~

2. Transmis en date du *18.02.96*... par le réseau Communauté française.
3. Intitulé de l'unité de formation :

Arts plastiques: bases de l'illustration.

Code :

6 1 1 1 1 4 U 2 1 6 1

4. Finalités de l'U.F. : repris en annexe 1 de 1 page.
5. Capacités préalables requises : repris en annexe 2 de 1 page.
6. Classement de l'U.F. :
- Enseignement secondaire supérieur
Transition**
7. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement : repris en annexe 3 de 1 page.
8. Programme du cours : repris en annexe 4 de 2 pages.
9. Fixation des capacités terminales : repris en annexe 5 de 1 page.
10. Chargé(s) de cours : repris en annexe 6 de 1 page.

Code de l'unité de formation: 611114 02151

11. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

| 1. Dénomination des cours | Classement des cours | Nombre de périodes | Code |
|---|----------------------|--------------------|--------|
| techniques de base de l'illustration atelier | CT PP | 10 70 | B L |

2. Part d'autonomie

Total des périodes : 80

12. Réserve au Service d'Inspection

a) Observation(s) du (des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique annexe(s) éventuelle(s):

Avis favorable

Le 15/02/96

J. LISON
INSPECTRICE

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière:

Date : 28 FEV. 1996 Signature,

A. COLLINET
INSP. COORD

annexe 1

FINALITES

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret du 16 avril 1991 organisant l'Enseignement de Promotion sociale, les cours de l'unité de formation doivent :

1. contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu, au développement de son intelligence et de son sens social ;
2. initier à d'autres modes de pensée et à d'autres types de culture ;
3. permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'un outil d'information culturelle ;
4. être un outil de formation, de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle.

Finalités particulières

A la fin de l'unité de formation, l'apprenant sera capable, avec l'aide du professeur, de réaliser l'illustration d'un texte sur support papier en exploitant les techniques de base du dessin.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Pour être admis comme élève régulier dans cette unité de formation, l'apprenant doit maîtriser les savoirs et savoir-faire suivants:

- réaliser un dessin de paysage, de personnages ou d'animaux en noir et blanc ou en couleurs sans erreur fondamentale dans le respect de la proportion des corps, des techniques, de la perspective et des ombres,
- structurer correctement une image sans erreur fondamentale en ce qui concerne l'ordonnance et la corrélation des éléments qui la constituent (figures, lignes, couleurs...).

L'apprenant est admis d'office s'il est porteur des attestations de réussite suivantes:

- Arts plastiques: dessin d'observation et techniques d'expression,
- Arts plastiques: composition de l'image.

annexe 3

**RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES
GROUPES OU LE REGROUPEMENT**

Pas de recommandation particulière.

PROGRAMME

Techniques de base de l'illustration

Au cours de l'unité de formation, l'apprenant sera rendu capable de maîtriser les capacités suivantes:

- dégager l'idée à illustrer,
- choisir la technique adaptée à l'effet recherché,
- mettre en page l'illustration.

Atelier

Au cours de l'unité de formation, l'apprenant sera rendu capable de maîtriser les capacités suivantes:

- réaliser une illustration originale dans le respect du texte imposé.

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

A la fin de l'unité de formation, l'apprenant sera capable de réaliser l'illustration simple d'un texte selon les critères fixés par le professeur.

Pour juger du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la présentation et de la propreté du travail, de la créativité et de la cohérence de l'illustration par rapport au texte.

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Enseignant.